



SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

## POLICE des SÉPULTURES

Arrêté N° : PA 2024 318

Le Maire de la commune de VILLENEUVE-LES-AVIGNON (Gard)

Vu la demande présentée le 14 août 2024par Mairie MAIRIEdemeurant à Villeneuve-lès-Avignon

en vue d'obtenir l'autorisation de faire exhumer les corps de

François, Henri MALANDRAN décédé le 09/11/1961 à Villeneuve-lès-AvignonLouise, Antoinette, Adrienne décédée le 25/08/1982 à Villeneuve-lès-Avignon

inhumés dans le cimetière communal

CENTRE VILLE, concession n° 1397, famille MALANDRAN.

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L361-1 à L364-6, R361-1 à R364-17 et L131-2-4°,

Vu le Code Pénal,

**ARRÊTE :**Article premier - Mairie MAIRIE

est autorisé à faire procéder à l'exhumation des corps de

François, Henri MALANDRAN décédé le 09/11/1961 à Villeneuve-lès-AvignonLouise, Antoinette, Adrienne décédée le 25/08/1982 à Villeneuve-lès-Avignon

pour

les faire réinhumer dans la même concession.Article 2 - Cette opération aura lieu le 21 août 2024 à 08 heures 30 minutes

en présence de PFG les Angles, son mandataire et sous la surveillance de Monsieur Gérard Guichard, conservateur des cimetières de Vil.

Fait à VILLENEUVE-LES-AVIGNON, le 14 août 2024

Le maire,